

Les entreprises de charcuterie-salaison appellent les distributeurs à la raison

Les négociations commerciales 2018 sont dramatiques pour les entreprises de charcuterie-salaison qui subissent, de la part de la majorité des acheteurs de la distribution, **une pression sans précédent** pour obtenir des baisses de tarifs.

Au-delà des discours d'apparat de certains distributeurs, la profession tient à confirmer qu'il n'y a ni traitement favorable des PME dans les négociations commerciales, ni valorisation de l'origine France, et donc des productions agricoles françaises, dans les stratégies d'achat.

La FICT est amenée à tirer la sonnette d'alarme. La situation économique et financière des entreprises de charcuterie est inquiétante : le secteur équilibre à peine ses résultats nets, alors que 5% d'excédent lui serait nécessaire pour se développer en modernisant ses outils de production pour affronter la concurrence internationale et satisfaire les nouvelles demandes sociétales (Banque de France 2016). Or, son résultat net devrait baisser en 2017, compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières, qui ne pourra être répercuté aux clients. En 2017 et en ce début 2018, la Banque de France recense d'ores et **déjà 25 entreprises en situation de défaillance, soit 1 sur 10.**

Après Charcuteries Gourmandes, le Toulinois, Financière Turenne Lafayette, Maurer-Tempé... combien faudra-t-il encore recenser de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois, avant une véritable prise de conscience ? Il y a urgence !

Cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'en grande surface, le rayon « charcuterie » est le plus rémunérateur des rayons alimentaires. Il dégage à lui seul une marge nette de 8,9% du chiffre d'affaires des GMS, soit près de 500 millions d'euros (Observatoire des prix et des marges).

La Fédération réitère sa demande aux acheteurs de la distribution et à leurs dirigeants d'appliquer les conclusions des Etats Généraux de l'Alimentation pour une création et une répartition de la valeur équitables.

De même, elle demande aux pouvoirs publics de renforcer l'efficacité de la clause de renégociation de prix prévue dans le projet de loi actuel, afin d'intégrer le principe d'obligation de résultat à travers la possibilité d'un arbitrage sans recours qui ne figure pas dans le texte alors que ce mécanisme était envisagé initialement.

« En attendant la promulgation des nouveaux textes législatifs et réglementaires en préparation, les entreprises de la FICT souhaitent que la réglementation existante soit rigoureusement appliquée et que la pression de contrôle des administrations responsables s'exerce avec la plus grande rigueur. », demande Bernard Vallat, Président de la FICT.

Service de presse - VFC Relations Publics

Angéline Rhodes - 01 47 57 79 01 - arhodes@vfcrp.fr

Valérie Langlois - 01 47 57 83 55 - vlanglois@vfcrp.fr

À PROPOS DE LA FICT

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIELS CHARCUTIERS, TRAITEURS,
TRANSFORMATEURS DE VIANDES**

Elle est la porte-parole des industries charcutières françaises. Créée en 1924, la FICT représente 250 entreprises (dont 90% de PME), implantées essentiellement dans les régions rurales françaises, qui emploient 37 000 personnes, soutiennent 135 000 emplois et génèrent un chiffre d'affaires de 6,6 milliards d'euros, dont 6% à l'exportation. La production de 1,2 million de tonnes est à 85% à base de porc.

L'industrie de la charcuterie transforme plus de 70% de la production porcine française.

www.fict.fr -  @FICT_FRANCE